

**BULLETIN D’ADHESION**

**SITUATION FAMILIALE**

**Responsable :**

Nom : ..............................................................

Prénom : .........................................................

Civilité : O Mme O Mlle O M.

Adresse : ........................................................

........................................................................

Téléphone fixe : .............................................

Portable : .......................................................

E-mail : ..........................................................

**Autre Responsable :**

Nom : ..............................................................

Prénom : .........................................................

Civilité : O Mme O Mlle O M.

Adresse : ........................................................

........................................................................

Téléphone fixe : .............................................

Portable : .......................................................

E-mail : ..........................................................

**MEMBRE ADHERENT**

Je désire devenir membre adhérent de l'Association **Apprends-moi à comprendre** et bénéficier des services qu'elle propose. Par la présente, j’affirme mon adhésion sans réserve à ses Statuts, à son Règlement Intérieur et à son Projet Pédagogique après en avoir pris connaissance. Je m’engage à soutenir également, sans réserve, la vision et les objectifs de l'association et à m'acquitter de la cotisation annuelle fixée à 30 € par an.

Nom :………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Prénom :……………………………………………………………………………………………………………………………………...

Adresse ...................................................................................................................................

…...............................................................................................................................................

Fait à …..................... Le ….............................

Signature :

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’ENFANT**

Nom : ...............................................................................................................................

Prénom : ...........................................................................................................................

Date de naissance : ............................................................................................................

Lieu de naissance : ............................................................................................................

Nationalité : …....................................................................................................................

Sexe : O Fille O Garçon

Adresse : ...........................................................................................................................

..........................................................................................................................................

Date d'entrée à l'école : …...................................................................................................

Classe :…………………………………………………………………………………………………………………..…………………

Assurance de l’enfant :

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident : Oui Non

Compagnie d'assurance: …................................................ N° d'assuré : …........................

Adresse de la compagnie….................................................................................................

Téléphone :.........................................................................................................................

(Fournir une copie de l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant)

Vaccins obligatoires :

Diphtérie : Oui / Non date du dernier rappel : …....….........................................................

Tétanos : Oui / Non date du dernier rappel : …....…...........................................................

Poliomyélite : Oui / Non date du dernier rappel : …....…....................................................

(Fournir une copie du carnet de vaccination ou un certificat médical de contre-indication)

Allergies connues : Oui / Non lesquelles : …........................................................................

Autorisation d'hospitalisation :

J'autorise L’association **Apprends-moi à comprendre** à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence dans :

L'hôpital le plus proche Oui / Non

L’hôpital suivant …............................................................................................................................

Personne à appeler en cas d’urgence

Nom :….....................................................................................................................................................

Prénom : …......................................................................................................................................

Adresse : …......................................................................................................................................

Téléphone : …..................................................................................................................................

Droit à l'image :

**Apprends-moi à comprendre** souhaite offrir aux familles la possibilité de voir des photos et courts films de leurs enfants au sein de l’association et lors des sorties. Un blog destiné aux familles est mis en place dans le but de conserver ces moments important pour l’enfant. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographier ou filmé, merci de le signaler ici :

J'autorise **Apprends-moi à comprendre** à photographier ou filmer mon enfant/mes enfants et à diffuser les photos et films sur le blog publique de l’association et sur la page Facebook de l’association : Oui Non.

Je m'engage à signaler tous changements sur cette fiche le plus rapidement possible.

 Date : Signature :

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

 **Article 1 : Objectifs de l'Association**.

L'Association a pour objet l'aide au travail scolaire. Son but est d'apporter une aide aux jeunes qui rencontrent des difficultés pour apprendre et comprendre les connaissances qui leur sont enseignées. Elle met en avant les richesses culturelles des familles pour favoriser l’épanouissement de l’enfant dans l’accès à la connaissance.

**Article 2 : Mise en œuvre.**

L’Association organise des cours de soutien sous la forme d’études en groupes de 3 à 6 enfants en fonction du niveau scolaire dans le but de surmonter les difficultés que rencontrent les jeunes. Ces cours de soutien sont réservés en priorité aux familles qui partagent la philosophie de l’Association et dont les enfants suivent une scolarité sous quelque forme que ce soit. Elle peut aussi mettre en place des cours de soutien durant les vacances scolaires.

**Article 3: Matières et niveaux de soutien proposés.**

Le Primaire en général, le français, l'anglais, les mathématiques et les sciences (biologie, SVT, physique-chimie…) pour le niveau secondaire court (de la 6ième à la 3ième), les mathématiques, les sciences physiques, la chimie, la biologie, l’anglais, le français. Tous les enfants bénéficient des cours de langues africaines Kiswahili, Medu Netjer,…Ces cours de soutien sont assurés dans la mesure où des Intervenants bénévoles sont disponibles pour assurer le soutien.

**Article 4: Motivation et Contraintes**.

La bonne motivation des Adhérents est évidemment préférable pour que le soutien scolaire leur soit profitable.

Pour stimuler l’Adhérent, l’Intervenant Bénévole peut être amené à proposer des exercices complémentaires.

**Article 5: Absences et Retards.**

Les absences et retards prévisibles des Adhérents doivent être signalés à l’Association, soit par courrier, soit par téléphone en laissant un message si besoin est, soit par messagerie électronique. Pour les Adhérents mineurs il est préférable que cette démarche soit effectuée par un parent ou un représentant légal. En cas d’absence ou de retard de dernière minute, cette démarche doit être effectuée de la même façon. L’Association prendra note de l’information et la transmettra à l’Intervenant concerné. L’Association n’a aucune obligation de vérifier par elle-même la raison de l’absence ou du retard d’un Adhérent, ni d’accuser réception d’un message. Les absences des Intervenants seront généralement signalées à l’avance par les Intervenant eux-mêmes. Quand les Intervenants seront dans l’impossibilité de le faire l’Association préviendra elle-même les Adhérents concernés soit par téléphone, soit par courrier. Toutefois en cas d’absence de dernière minute l’Association ne pourra pas être tenue pour responsable si un ou plusieurs Adhérents se déplacent alors que le cours ne peut se tenir.

**ARTICLE 6 : Inscription et cotisation**

L'inscription préalable au cours de soutien est obligatoire. Le dossier d'inscription comprend: Un **Bulletin d’adhésion** et le présent **Règlement Intérieur**. Une cotisation annuelle de 30 € est demandée. Le montant de cette cotisation peut être modifié sur décision du Conseil d'Administration, conformément aux Statuts de l’Association. L'inscription et les cotisations demandées ne constituent pas une obligation de prestations ou de résultats (en cas de maladie ou d'absence ou d’abandon d'un des Intervenants). Lors des sorties et activités exceptionnelles organisées par l’Apprends-moi à comprendre les adhérents bénéficient d’une réduction de 30% à 50% en fonction des tarifs proposés par les prestataires et les organismes indépendants de l’association. Aucune des informations demandées dans les documents d’inscription ne sont communiquées en dehors de l’Association. Une participation de 5 euros par personne est demandée lors des rencontres du samedi pour la collation proposée par l’association.

**La cotisation des adhérents-bénévoles est fixée à 10€ par an en raison du service rendu à l’Association.**

**Article 7: Organisation du soutien scolaire.**

Les horaires principaux du soutien scolaire sont le samedi de 16h00 à 18h30. Exceptionnellement, l’Association pourra organiser du soutien scolaire en dehors de ces horaires principaux. La durée d'un cours est d’UNEheure par jour d'ouverture, par Adhérent et par matière. L'horaire de fin de cours n'est pas modifié par le retard pris par un Adhérent à sa prise de cours. Les cours sont généralement suspendus pendant toute la durée des vacances scolaires. Exceptionnellement si le nombre d’Adhérents est suffisant un Intervenant pourra proposer un cours ordinaire ou une session intensive pendant les vacances scolaires. Ces cours doivent obligatoirement être signalés par l’Intervenant au Conseil d’Administration avant d’être effectués.

La présence de trois personnes, intervenant compris, durant les cours est obligatoire. Afin de respecter ce critère, l'Association peut imposer un horaire de cours. De même, l'Association se réserve le droit de refuser d’assurer un cours avec un seul Adhérent présent, s’il se retrouve seul avec l’Intervenant.

L'Adhérent doit apporter tous les éléments et matériels scolaires (livres, cahiers, compas, rapporteur d'angle, calculette, règle graduée, etc.,...) nécessaires à l'exécution des devoirs envisagés. L'Association prêtera du matériel, en cas d'oubli.

Le rôle de l'Intervenant n'est pas de contrôler, a priori, le volume de devoirs demandé par le professeur. La présence du cahier de texte de l'Adhérent est cependant préférable. Si le volume des devoirs s'avère trop important pour être exécutés en une heure, l'Intervenant donnera des indications permettant à l'Adhérent de terminer ses devoirs, soit à l'Association (si les locaux présentent la place disponible), mais seul, soit chez lui.

Le rôle de l'intervenant n'est pas d'effectuer le devoir à la place de l'Adhérent, mais de le guider, de préciser, expliquer, développer certains points des leçons, afin de lui donner tous les éléments lui permettant de faire ensuite les devoirs, soit dans les locaux de l'Association, soit chez lui. Il peut aussi aider l’Adhérent à trouver les méthodes de travail qui lui conviennent de façon à ce qu’il progresse par lui-même.

**Article 8: Substances prohibées – limitation du matériel électronique**

L'usage du tabac, de l'alcool, de la drogue ou leur détention, sont strictement interdits dans les locaux de l'Association.

L'Adhérent peut apporter un en-cas et une boisson non alcoolisée s’il le souhaite dans la mesure où la consommation de ceux-ci n’entraîne pas une gêne pour les autres personnes présentes.

Le téléphone portable de l’Adhérent sera coupé pendant le temps du soutien scolaire. Exceptionnellement l’Intervenant pourra autoriser l’Adhérent à garder son téléphone en service si un appel prévu ayant un véritable caractère d’urgence peut survenir pendant le cours. Dans ce cas, l’Adhérent préviendra l’intervenant en début de cours.

Il est interdit d’utiliser tout autre appareil électronique qu’une calculatrice ou que les ordinateurs de l’Association pendant le cours. Les appareils photographiques et caméras, sous quelque forme que ce soit, sont notamment interdits pendant les cours.

**Article 9 : Exclusions - Radiations.**

L'Association peut procéder à la radiation d'un Adhérent, notamment pour les motifs suivants :

- Non-paiement des cotisations.

- Non-respect du règlement intérieur.

- Motifs graves : Non-respect vis-à-vis de l'intervenant ou des autres Adhérents, agressivité verbale ou gestuelle vis à vis de l’Intervenant ou des autres Adhérents etc.,...

- Dégradation du matériel associatif.

- Absences ou retards de l'Adhérent répétés, imprévus, injustifiés.

- Absence de livres et des documents scolaires répétés rendant le soutien scolaire inefficace.

- L'Adhérent ne manifeste aucune volonté de travail durant le soutien scolaire.

Les Articles 6 et 7 des Statuts de l'Association précisent les modalités de radiation et/ou d'exclusion.

**Article 10: Responsabilité de l'Association.**

L'Association est responsable civilement des dommages corporels subis accidentellement par l'Adhérent, lors d'un cours de soutien, dans la limite où sa responsabilité a été démontrée. Cette responsabilité s'applique uniquement dans ses locaux et ne couvre pas le trajet domicile-Association. En aucun cas l’Association ne pourra être tenue pour responsable si un Adhérent se trouve ailleurs que dans les locaux de l’Association pendant le créneau horaire qui lui est réservé. Il est notamment de la responsabilité des parents ou tuteurs de s’assurer que l’Adhérent mineur se rend bien dans les locaux de l’Association quand il y va par ses propres moyens.

**Article 11 : Dialogue avec les parents et les professeurs.**

Sans l'imposer, le dialogue avec les parents ou tuteurs des Adhérents est vivement souhaité par l'Association. Le dialogue de l'Intervenant avec un professeur de l'Adhérent ne sera cependant effectué qu'avec l'accord préalable du représentant légal de l'Adhérent.